



# FRANÇOIS ET MARIE JOSNIN

parents de Mamie Péneau

(Mamie Péneau = Marthe, la maman de Papi Péneau)

# François JOSNIN (1873-1953)

François est maire de La Chevrolière pendant 17 ans.

Acheteur et expéditeur de poissons d'eau douce et d'anguilles, il emploie des "grenouillères" (femmes qui enfilent sur des brochettes les cuisses des grenouilles pêchées à Passay, dans le lac de Grandlieu). Homme sage, il refusait, en tant que maire, tout favoritisme.



*Handwritten text, likely a certificate or official document, mentioning names like Théodore Bart, Joseph, and François Josnin, along with dates and locations like Passay.*

1892  
JOSNIN  
François

## **Marie DOUAUD (1876-1964)**

Marie est issue d'une famille aisée,  
marchands de poulets.

Elle est grenouillère (voir photos).

A la mort de son mari, elle passe les étés  
chez son fils François et les hivers chez sa  
fille Marthe.

**François et Marie ont trois enfants :**  
**François (1899-1992), Marthe (1900-1974)**  
**et Marie-Joseph (1914-1915).**



4 François JOSNIN  
O. 9.6.1873. La Chevrolière

X 25.4.1898. La Chevrolière

8 François JOSNIN  
Pêcheur  
O. 17.6.1839. La Chevrolière

X 12.7.1838. La Chevrolière

17 Françoise GUILLOU  
O. 21.2.1843. La Chevrolière

32 François JOSNIN  
Marchand  
O. 19.9.1775. La Chevrolière

X 8.2.1800. La Chevrolière

33 Perrine GUILLOU  
O. 11.8.1795. La Chevrolière

34 Alexis GUILLOU  
Marchand  
O. 17.11.1756. La Chevrolière  
†. 16.6.1827. La Chevrolière

X 6.2.1787. La Chevrolière

35 Marie GUILLOU  
O. 19.2.1769. La Chevrolière  
†. 8.3.1822. La Chevrolière

64 Jean JOSNIN  
O. 24/9/1744

65 Catherine LHOMMELET

66 Julien GUILLOU  
O. 28.9.1754. La Chevrolière

67 Olive PROU  
O. 10.10.1749. La Chevrolière

68 Alexis GUILLOU  
O. 1729. - St Léger. L. Nigues

69 Marie GOHEAU  
O. 1741. - La Chevrolière

70 Julien GUILLOU  
Charpentier  
- La Chevrolière

71 Louise GAUTRET  
- Montaigny

X 17.5.1863. La Chevrolière

18 Jean TESSIER  
Pêcheur  
O. 28.9.1804. La Chevrolière  
†. 28.1.1863. La Chevrolière

X 9.12.1803. La Chevrolière

36 Jean TESSIER  
Pêcheur  
O. 24.10.1780. La Chevrolière

37 Jeanne BARILLÈRE  
O. 6.6.1783. La Chevrolière

9 Jeanne TESSIER  
Carpentière  
O. 2.7.1836. La Chevrolière

X 11.8.1828. La Chevrolière

19 Jeanne CORBEAU  
Carpentière  
O. 7.6.1798. La Chevrolière

X 30.11.1797. La Chevrolière

38 Pierre CORBEAU  
Pêcheur  
O. 2.2.1774. La Chevrolière

72 Pierre TESSIER  
O. 28.12.1744. La Chevrolière

73 Jeanne BRISSON  
O. 26.1.1736. La Chevrolière

74 Pierre BARILLÈRE

75 Anne CORMERAIS

76 Pierre CORBEAU  
Pêcheur

77 Marie LEGEAY

78 Auguste BRISSON  
Pêcheur

79 Françoise GUILLOU

Hélène

Blanche - Angèle

X 31.6.1766

X 2.2.1779

X 5.2.1754

X 8.2.1763

X 28.1.1777

X 24.1.1799

X 14.1.1753

X 4.1.1759







SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES  
de

**Monsieur François JOSNIN**

Pieusement décédé dans sa 80<sup>e</sup> année  
à Passay - La Chevrolière  
le 11 Octobre 1954

---

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos  
éternel !



RUE

FRANÇOIS JOSNIN









39. LA CHEVROLIÈRE-PASSAY (Loire-Inf.) - La rue conduisant au Port  
Collection Mauvoisin



RÉDUCTION D'IMPÔTS. — Les contribuables chargés de famille ont droit à des réductions sur différents impôts et l'impôt général sur le revenu. — Pour s'assurer le bénéfice des réductions d'impôt, il faut remplir, avant le 31 mars, des formules spéciales que l'on trouve dans les mairies.

Les droits de mutations par décès sont réduits suivant le nombre d'enfants laissés par le défunt (décret-loi du 9 novembre 1940).

RÉDUCTIONS ACCORDÉES PAR LES CHEMINS DE FER. — Dans les familles comptant au minimum trois enfants de moins de 18 ans, le père, la mère et chacun des enfants de moins de 18 ans, bénéficieront, sur présentation d'une carte d'identité strictement personnelle, d'une réduction variant de 30 à 70 %. — Pour les formalités de la demande de carte, se renseigner à la gare.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANÇAISE. — Peuvent l'obtenir les mères de famille de nationalité française qui ont fait un constant effort pour inspirer à leurs enfants, dans les meilleures conditions d'hygiène physique et morale, l'amour du travail et de la probité et le souci de leurs devoirs sociaux et patriotiques.

Le modèle de bronze est accordé aux mères de famille ayant cinq enfants légitimes simultanément vivants. Lorsque le nombre des enfants est de huit, la médaille est d'argent. Quand il est de dix, elle est de vermeil et porte le nom de médaille d'or.

Les enfants tués à l'ennemi, ou décédés des suites de blessures ou de maladies contractées aux armées pendant la guerre, comptent au même titre que les enfants vivants pour l'obtention de la médaille.

PRIX AUX FAMILLES NOMBREUSES. — L'Institut de France, 23, quai de Conti, Paris, est chargé de la répartition annuelle de différents prix en espèces réservés aux familles nombreuses. Le plus célèbre de ces prix, en raison de son importance même, est le prix Cognacq-Jay.

La première donation de 90 prix est faite au profit des familles françaises, d'au moins neuf enfants ayant leur père et leur mère vivants, âgés de moins de 45 ans. A chacune de ces familles, choisies à peu près une par département, il est attribué un prix de 25.000 francs.

La deuxième donation de 203 prix est faite au profit des jeunes ménages français de cinq enfants légitimes comportant le père et la mère vivants âgés de moins de 35 ans.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 31 décembre au Secrétariat de l'Institut, 23, quai de Conti, Paris (VI<sup>e</sup>), où il convient de s'adresser pour tous renseignements.

Duplécasa

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

de

de

Loire-Inférieure

NANTES

COMMUNE

LA CHEVROLIERE

Josnin - Douaud

# LIVRET DE FAMILLE

Ce livret, délivré gratuitement au moment du mariage, devra être conservé avec soin par le chef de famille.

(Circ. du 18 nov. 1876 18 mars 1877 et 3 juillet 1923 et loi du 5 avril 1884, art. 136 § 4)

On le présentera à la Mairie toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un Acte de Naissance ou de Décès.

ANNÉE 1941

IMPRIMERIE ALLAIN — ELBEUF

Mies 240 (5714-20)

# ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — La déclaration de naissance doit être faite à la Mairie dans les trois jours de l'accouchement. Le déclarant devra se munir du présent livret et du certificat délivré par le médecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.

Article 7 de la loi du 23 décembre 1874. — Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue, sous les peines portées par l'article 346 du Code Pénal, d'en faire la déclaration à la Mairie de la commune où a été faite la déclaration de la naissance de l'enfant ou à la Mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant, dans ce cas, le lieu de la naissance de l'enfant et de remettre à la nourrice ou à la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié.

VACCINATION, REVACCINATION. — La vaccination est obligatoire au cours de la première année de la vie. La revaccination est obligatoire au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année. Aucun enfant ne peut être admis dans une école publique s'il ne présente un certificat de vaccination délivré par un médecin ou une sage-femme.

MARIAGES. — Le mariage doit être précédé d'une publication faite par voie d'affiche qui doit rester apposée pendant dix jours. La publication sera faite à la municipalité où chacune des parties contractantes aura son domicile ou sa résidence. Toutes les pièces, y compris le certificat des publications faites, le cas échéant, dans d'autres localités, doivent être déposées à la Mairie au plus tard 3 jours avant le mariage. On peut demander à la Mairie (bureau de l'état civil) des renseignements sur les formalités à remplir et les pièces à produire pour arriver à la célébration du mariage. Après l'âge de vingt-et-un ans, le consentement des ascendants n'est plus exigé (loi du 2 février 1933). Les témoins du mariage sont au nombre de deux, Français ou non, de l'un ou de l'autre sexe; depuis la loi du 27 octobre 1919, un mari et sa femme peuvent être témoins dans le même acte de mariage.

DÉCÈS. — La déclaration du décès doit être faite à la Mairie, dans les vingt-quatre heures, par un parent ou voisin, porteur du présent livret. Le certificat du médecin, constatant le décès, doit être remis à la Mairie avant l'inhumation.

## AVIS

Le livret de famille permettra d'éviter, dans la rédaction des actes postérieurs au mariage, des erreurs qui ne pourraient être rectifiées que par jugement et en occasionnant aux familles des frais et des pertes de temps. Les familles devront donc, dans leur propre intérêt, présenter ce livret toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de l'état civil, ou même un acte notarié.

## DÉLIVRANCE

### des Expéditions des Actes de l'Etat Civil

On peut obtenir des copies sur papier timbré des actes de l'état civil en s'adressant: aux mairies de Paris pour les actes reçus par elles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1860; — aux archives de la Préfecture de la Seine (actuellement au Palais de la Bourse) pour les actes détruits en 1871 et reconstitués; — aux Mairies de toutes les communes de France et aux greffes des tribunaux civils pour les actes de Paris et de toutes les communes des départements.

DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Il sera perçu par les officiers publics de l'état civil, en plus du remboursement des droits de timbre :

Pour chaque expédition d'un acte de naissance, de reconnaissance, de décès ou de publication de mariage..... 2 fr. 50

Pour chaque expédition d'un acte de mariage, d'adoption ou de transcription de jugement..... 5 fr. »

Les expéditions d'actes pour le service militaire et les extraits pour le service de la Caisse des retraites pour la vieillesse sont délivrés gratuitement.

Seront aussi délivrés gratuitement les extraits partiels pour les écoles, pour le placement d'enfants chez les nourrices, pour secours du premier âge, pour les caisses d'épargne et, en général, lorsqu'ils sont demandés conformément aux lois spéciales qui en autorisent la gratuité.

Les demandes devront en être motivées et justifiées.

ANNÉE 1898 MAIRIE de LA CHEVROLIÈRE

Numéro 4

Du vingt-cinq avril  
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit

## MARIAGE

Entre : *Jobin François Joseph*  
Né le 9 juin 1873 à LA CHEVROLIÈRE

Arrond<sup>t</sup> de ~~Loire-Inférieure~~ départ<sup>t</sup> de Loire-Inférieure

Profession : M<sup>r</sup> de poisson

Domicilié à LA CHEVROLIÈRE

Fils de *Jobin François*

et de *Bessier Jeanne (décédée)*

Veuf de

Et *Douaun Marie Julie Louise*

Née le 22 mars 1876 à LA CHEVROLIÈRE

Arrond<sup>t</sup> de Nantes départ<sup>t</sup> de Loire-Inférieure

Profession : sans

Domiciliée à LA CHEVROLIÈRE

Fille de *Douaun Jean (décédé)*

et de *Brochet Marie Anne (décédée)*

Veuve de

Contrat de mariage dressé par M<sup>r</sup> Chébaud

le 21 avril 1898

Délivré le 25 avril 1898



Le Maire.

Signé : *Hilloureau*

ÉPOUX

Nom : Josnin  
 Prénoms : François Joseph  
 Décédé le 11 octobre 1953 à 7<sup>h</sup>  
 à La Chevrolière

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



*Hervouez*

Cachet et Signature.

Nom : DOUARD  
 Prénoms : Marie Julie Louise  
 Décédée le 29 février 1964 à 8<sup>h</sup>  
 à LA CHEVROLIÈRE Loire-Atlantique

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



Cachet et Signature.

ENFANTS

Nom : Josnin  
 Prénoms : Georges, Raymond François Ma  
 Né le 6 mars 1899 Décédé le .....  
 à LA CHEVROLIÈRE à 7<sup>h</sup> à .....  
 Arrond<sup>t</sup> de NANTES Arrond<sup>t</sup> de .....  
 Dép<sup>t</sup> de Loire-Inférieure Dép<sup>t</sup> de .....

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



*Signé Hillereau*

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

Nom : Josnin  
 Prénoms : Marthe, Valentine, Ernestine  
 Né le 12 avril 1900 Décédé le .....  
 à LA CHEVROLIÈRE à 9<sup>h</sup> à .....  
 Arrond<sup>t</sup> de NANTES Arrond<sup>t</sup> de .....  
 Dép<sup>t</sup> de Loire-Inférieure Dép<sup>t</sup> de .....

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



*Signé Hillereau*

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

ENFANTS

Nom : *Josnir*

Prénoms : *Marie Joseph*

Née le *9 Décembre 1914* Décédé le *14 février 1916*

à *LA CHEVROLIERE* à *2 b Du* à *LA CHEVROLIERE*  
*sein*

Arrond<sup>t</sup> de *NANTES* Arrond<sup>t</sup> de *NANTES*

Dép<sup>t</sup> de *Loire-Inférieure* Dép<sup>t</sup> de *Loire-Inférieure*

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



*Signe*  
*Déranger*

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,



*Signe*  
*Emerle*

Cachet et Signature.

ENFANTS

Nom : .....

Prénoms : .....

Né le ..... Décédé le .....

à ..... à .....

Arrond<sup>t</sup> de ..... Arrond<sup>t</sup> de .....

Dép<sup>t</sup> de ..... Dép<sup>t</sup> de .....

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

Nom : .....

Prénoms : .....

Né le ..... Décédé le .....

à ..... à .....

Arrond<sup>t</sup> de ..... Arrond<sup>t</sup> de .....

Dép<sup>t</sup> de ..... Dép<sup>t</sup> de .....

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

Nom : .....

Prénoms : .....

Né le ..... Décédé le .....

à ..... à .....

Arrond<sup>t</sup> de ..... Arrond<sup>t</sup> de .....

Dép<sup>t</sup> de ..... Dép<sup>t</sup> de .....

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

Cachet et Signature.



Le 15 - 12 - 15

Ma chère Marthe

J'attends toujours la lettre que tu m'as promise sur ta carte du 7 courant. Elle a dû prendre une fautive direction, ou bien tout simplement a été oubliée de se faire. Je suis tenté de croire la dernière version. Dans ce cas je me verrais obligé d'adresser un reproche à Mademoiselle qui oublie si facilement son papa.

Mais supposons que la

lettre soit en route et que je ne sois pas oublié.

Au bas de ta carte, je remarque une grande recommandation pour ne pas plier les illustrations que tu m'envoies. Je me conformerai à cela qu'au tant qu'il me sera possible, car la chose n'est pas toujours aisée. Espérons qu'il me sera possible de te faire parvenir ce que j'ai écrit dans la semaine, on n'en fait toujours à même d'avoir ce qu'il faut pour mettre bien à l'aise le papier qui ne doit pas être chiffonné. Pour cette fois, je crois y être arrivé et je te l'envoie tout neuf. Adieu. Tu à François à tenir la comptabilité commerciale. Tu sais que ça ne fait pas de mal de s'occuper un peu de tout. Chercher à apprendre et à se perfectionner, doit être l'occupa-

= lion, constant de l'homme, et  
plus forte raison de l'enfant ou  
de l'adulte. Mais qui que nous soyons  
avons besoin d'apprendre. Il faut  
donc s'ingénier par tous les moyens à  
chercher et s'instruire.

Autre chose; l'année dernière je  
crois que tu faisais des passe-montagnes  
à l'asile, pour les soldats. J'en avais  
un, mais il a disparu. Je ne sais où.  
Ne pourrais-tu pas m'en fabriquer un  
et me l'envoyer. La nuit j'ai un bonnet  
blanc, mais ça ne vaut pas un passe-  
montagne par les grands froids. Tu  
me diras si je dois compter sur toi et  
si Mini te donnera le temps de faire  
marcher le crochet.

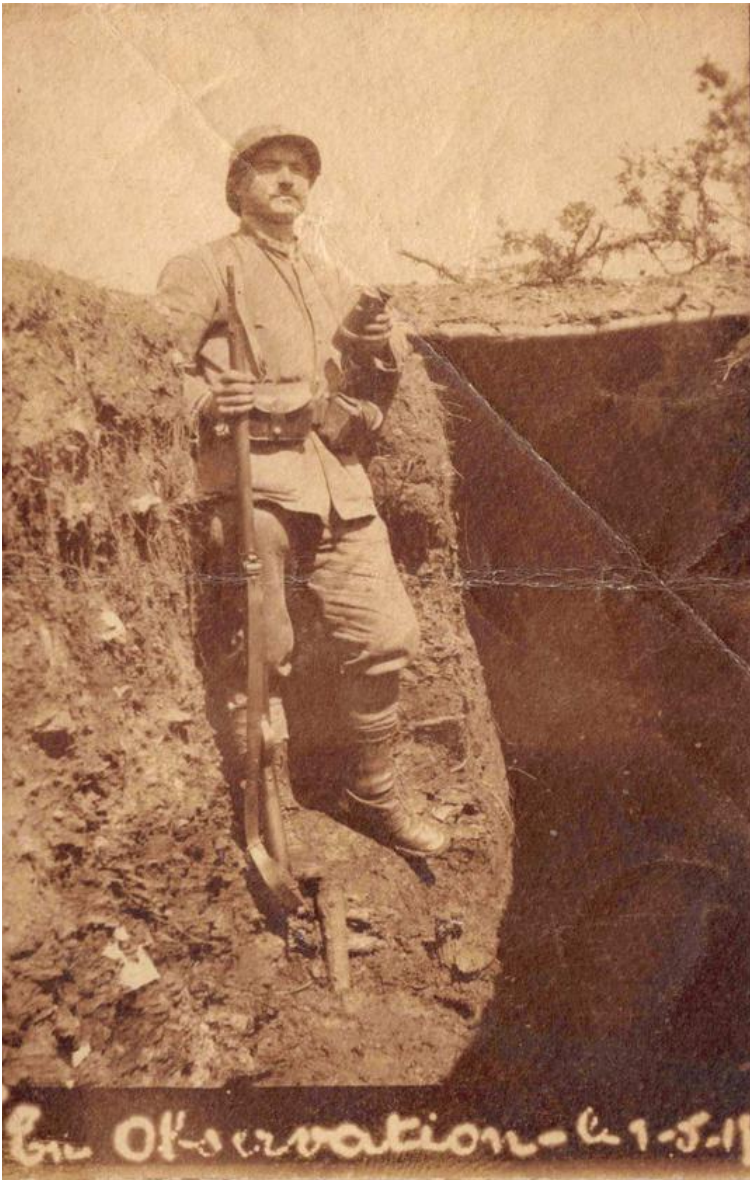
Il paraît que ta petite sœur  
est plus sage maintenant et qu'elle

Comme j'aurais aimé t'embrasser - tu  
peux en la petite sœur -  
F. W. M. -  
que sa maman,

commence à gazouiller. Tu vas lui  
apprendre à chanter toi qui sais bien.  
Je le vois fredonnant sa chansonnette  
sur un ton plus ou moins juste, mais  
riant de tout cœur et réussissant  
j'en suis sûr à faire sourire la pauvre  
petite malheureuse souffrante.

Egayez-vous ~~donc~~ entre vous  
dans la petite famille c'est le  
moyen meilleur ~~pour~~ le plus sain pour  
faire passer le temps. Le vin est  
le propre de l'homme dit-on; à plus forte  
raison de la jeune fille. Je sais bien que  
nous traversons de bien tristes moments,  
bien lugubres parfois; mais les pleurs ne  
changeraient pas la situation et  
une petite partie entre frères et sœurs  
ne peut être qu'encourageante.

Adieu, je termine vite qu'il  
est tard. Il est vrai que la maman a  
lu ta lettre tantôt. Je suis donc quitte pour  
aujourd'hui. —



Salonique le  
19 juillet 1914

Mais toujours un  
homme bardi, rien  
de nouveau ici q nous  
embrasse tous de tout  
cœur -

Jouis



Le 2 - 1 - 17.

Ma Chère Marthe,

Bien reçu ta gentille lettre du 28 x<sup>lu</sup>  
 avec tes bons souhaits de bonne année. Je t'en re-  
 -mercie vivement et suis bien certain qu'en ton regard  
 j'en forme tout autant et aussi sincèrement.  
 Que tu continues toujours à être très bien auprès de  
 tes parents; une jeune fille sérieuse et complaisante  
 sachant se rendre utile en toutes circonstances. Ne  
 pas compter le nombre de ses pas ni s'effrayer de la  
 peine et exécuter tout son travail avec goût. Une  
 journée bien employée a toujours sa valeur quel qu'en  
 soit le salaire gagné. - Je sais que tu feras tout

ton possible pour donner satisfaction sur  
tous ces points de vue.

Je regrette que ton médecin n'arrive  
pas à te guérir de cette migraine qui foit pro-  
-bablement, vient du mauvais fonctionnement de  
l'estomac. Il faudra donc surveiller celui-ci et  
ne lui confier que les aliments qui ne le dérangent pas.  
On fait cela un moment et après guérison on peut re-  
-prendre ses anciennes habitudes. C'est le cas de tous les  
régimes.

Je ne te parle pas de ma situation ici. J'  
te raconte tous les jours à ta maman qui certainement  
doit connaître ma vie ici comme si elle était à Rem.

J'ajoute un bleu de 20. comme étrennes et  
encouragement. Bon père qui t'aime et t'embrasse bien  
F. L. H. S. H. H.



forment des lettres quelque peu  
 tremblantes et écrites. Tu es très  
 lisible, c'est suffisant. Cette  
 machine à écrire qui te souvient  
 après la guerre n'aurait-elle  
 pas les mêmes inconvénients pour  
 te soigner, la même fatigue? A  
 cela, je me figure, comme pour  
 l'écriture, un entraînement  
 serait indispensable. C'est en  
 faisant une chose très souvent  
 qu'on arrive à l'exécution ma-  
 chinallement et sans fatigue.  
 Il en est de notre intelligence, de  
 notre mémoire, comme de chacun  
 de nos membres, c'est l'exercice  
 souvent répété qui les délasse, qui

Les bases qui l'inspirent lui et pour souvent à la

F. Jobert

Quelle vérité! Mais gardez-vous de l'indemne

la forme et qui les rend souples.  
 Autrement, semblables à la charme  
 délaissée qui ne peut plus pousser  
 sans la terre par l'épave de sa  
 qui le recouvre, notre <sup>corps</sup> tous nos  
 membres sans exception, s'ils ne  
 sont pas assouplis par l'exercice,  
 la gymnastique, deviennent bientôt  
 d'une rigidité décevante qui rend  
 très gauches tous nos mouvements.  
 En général, pourquoi les gens de la  
 ville ont-ils la démarche, les gestes  
 plus souples que les gens de la cam-  
 -pagne? parce que dans leur bas  
 âge ils ont fait plus de gymnastique  
 et d'exercice de toute façon.

En voilà des paroles pour tou-  
 -jours dire la même chose bien! mais

Comme je le pense - je n'en ai pas besoin d'un lettre de la maison  
 Mais n'importe qu'elle soit en l'air de l'indemne et m'importe au grain s'il est

Pour arriver à bien Chamberlain, il faut  
 sérieusement un instrument ne servir pas inutile, mais ce n'est pas un instrument.

C'est une vérité que nous savons  
 et comprenons tous ; mais que nous  
 ne mettons pas assez en pratique.  
 Les peuples forts et vigoureux sont  
 les peuples qui aiment et font du  
 sport. Exemple : notre grande alliée  
 l'Amérique. (Après sport j'aurais dû  
 ajouter : et travailler leur intelligence.)  
 Les occupations et les distraic-  
 tions sont bien celles d'une jeune fille  
 sérieuse, aussi tu peux être sûre que  
 tu ne regretteras <sup>pas</sup> une telle conduite.  
 Il faut avant tout chercher à  
 avoir la conscience à l'aise, et être  
 en faisant ce que l'on doit qu'on  
 arrive à avoir cette paix intérieure.  
 Apprends la musique  
 si c'est à ta portée. Ne jamais  
 rater les occasions de s'instruire.

LA CORRESPONDANCE COMPLÈTE





